L'an deux mil vingt-quatre le deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN,Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** M Michel OLÉRON, Jean-Baptiste CORDON (il est arrivé à la délibération N°2).

Mme Anne-Claude MORIN donne procuration à M Yves BRUNET

Secrétaire de séance : Lydie RAMEZ

------------------------------------------------------------

**Délibération 1 LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

L’entreprise de Travaux Publics SETAP, qui a réalisé la première phase des travaux du lotissement de la Louvelais, doit maintenant réaliser la deuxième phase qui était prévue au marché initial. Lorsque la municipalité a fait refaire l’aménagement de plusieurs rues dans le bourg, il avait été décidé de ne pas faire l’impasse de la Louvelais, mais de la prévoir lors de la phase définitive du Lotissement. Pour cette partie des travaux l’entreprise SETAP a fourni un devis pour un montant de 51 215.00€ HT.

Pour la voirie définitive du lotissement « La Louvelais », Monsieur le Maire souhaite que le conseil fasse des choix pour les travaux proposés en option ou pour d’autres qui pourraient ne pas être faits.

►Pour la voirie définitive : Monsieur le Maire propose de ne pas effectuer au niveau des espaces piétons la mise en place de planchettes bois (15X4) dont le coût est proposé pour 13 880.00 € HT.

►Les options :

Monsieur le Maire explique que le lotissement comporte 4 emplacements de zone de stationnement dont la réalisation est actuellement prévue en enrobé. Il est proposé de remplacer l’enrobé par des zones en pavés engazonnés, ce qui entraine un supplément de prix de 11 275.00 € HT. Considérant que 3 des 4 emplacements sont à proximité immédiate des bassins de rétention des eaux pluviales et que le surcoût est important, il est proposé de ne pas retenir cette solution. Le résultat du vote est 11 voix pour l’enrobé et une voix pour l’engazonnement.

La seconde option concerne le mobilier et la signalisation. Considérant que la majeure partie de ces travaux a déjà été réalisée en régie, Monsieur le Maire propose de continuer en régie pour ce qui reste à faire. Le conseil municipal valide cette proposition.

L’option 3 (espaces verts) comprend une partie plantation et une partie préparation des zones d’engazonnement ornemental et son engazonnement. Il est proposé de confier la partie plantation aux services techniques de la commune, et de valider l’option pour la partie engazonnement dans le marché de la SETAP pour un coût de 7 960.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide les travaux de réalisation de l’impasse de la Louvelais au prix de 51 215.00€ HT, décide de ne pas mettre en place les planchettes en bois en bordure des zones piétonnes, soit une économie de 13 880.00€ HT, de maintenir les zones de stationnement en enrobé tel que c’était prévu au marché initial et de confier à l’entreprise SETAP la partie préparation et engazonnement figurant dans l’option 3 pour un coût de 7 960.00€ HT.

**Arrivée de M CORDON Jean-Baptiste**

**Délibération 2 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

**LOTISSEMENT « LE CLOS GRASSET »**

La société SRTP, qui réalise les travaux du lotissement « Le Clos Grasset » et la création de la voirie au Pau, propose un devis pour les travaux supplémentaires demandés pour la commune, en parallèle du lotissement du Clos Grasset.

●Le réseau EP extérieur rue de la ville Es Robert (nettoyage des fossés, fourniture et pose de tuyaux annelés en diamètre 300 y compris enrobage en gravillons. Création de deux regards. Fourniture et mise en place d’une tête de sécurité et remblaiement de l’ensemble avec la terre végétale stockée sur le lotissement). Le coût des travaux s’élève à 6 302.50 € HT (le paiement sera effectué sur le budget commune).

Les conseillers valident les travaux proposés.

**Délibération 3 LOTISSEMENT « LE CLOS GRASSET »**

Des travaux supplémentaires font l’objet d’un devis pour le réseau d’eau potable du lotissement « Le Clos Grasset ». Il s’agit d’un branchement AEP supplémentaire (tranchée, fourniture de tuyaux Pehd 40, fourniture et pose de dispositif de branchement sur conduite de 40 mm, fourniture et pose d’une purge en 40 mm).

Le coût est de 995.00 € HT, il sera à payer au budget lotissement.

Le lot 3 « eau potable » s’élève à 25 240.00 € HT il sera augmenté du montant de la somme de 995.00 € HT, soit 26 235.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte les travaux supplémentaires indiqués ci-dessus et par la même l’augmentation du marché. Le lot 3 « eau potable » s’élève à 25 240.00 € HT il sera augmenté du montant de la somme de 995.00 € HT, soit 26 235.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte les travaux supplémentaires indiqués ci-dessus et par la même l’augmentation du marché.

**Délibération 4 CRÉATION DE VOIRIE A LA VILLE ES ROBERT**

La société SRTP prévoit des travaux supplémentaires pour la création de la route à la Ville Es Robert, un devis est fourni.

Les plus-values sont :

La fourniture et la mise en œuvre de matériaux drainants 20/40 le long du mur……1 680.00 € HT Terrassement supplémentaire……………………………………………………….2 522.00 € HT Couche de forme en GNT 0/100……………………………………………………..5 044.00 € HT

Pour le réseau EP : Reprofilage du fossé………………………………………………………………… 57.00 € HT Ouverture de tranchée, fourniture et pose d’une canalisation diamètre 300…………1 040.00 € HT Confection de bouche d’égout avec grille 40 X 40………………………………….. 275.00 € HT

TOTAL ……………………………………………………………………………..10 618.00 € HT

La moins-value est :

fourniture et pose de bordure soutènement béton en L (hauteur 0.50m) …..………..-5 550.00 € HT

TOTAL………………………………………………………………………...…….-5 550.00 € HT

Monsieur le Maire propose d’accepter de réaliser les travaux supplémentaires pour un coût de 5 068.00 € HT, ce qui amène le lot 1 qui s’élevait à la somme de 45 664.75 € HT à la somme de 50 732.75 € HT.

Les conseillers valident les travaux supplémentaires pour la création de voirie à la Ville Es Robert et l’augmentation du lot 1 du marché de la somme de 5 068.00 € HT.

**Délibération 5 TÉLÉPHONIE : LA FIBRE**

Monsieur Yves BRUNET expose le dossier pour obtenir le branchement à la fibre à la mairie, l’école, le restaurant scolaire, la garderie et la salle polyvalente. Deux opérateurs et une société ont été reçus pour proposer des devis (SFR, OBB d’Orange et l’entreprise FAUCHÉ).

SFR propose le réseau fibre plus la location de matériel pour un coût sur une année à 3 114.00 € HT et l’achat des téléphones pour un coût de 850.00 € HT.

OBB d’Orange propose un devis de 3 748.80 € HT pour le branchement du réseau fibre et la location du matériel.

L’Entreprise FAUCHÉ propose un devis pour la fibre d’un montant de 2 269.44 € HT pour un an avec l’achat du matériel pour 2 483.44 € HT.

Les conseillers décident de prendre l’entreprise FAUCHÉ pour les montants indiqués ci-dessus.

**Délibération 6 INSTALLATION CLASSÉE SOCIETÉ IEL EXPLOITATION**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le dossier de demande relative à une installation classée pour la protection de l’environnement soumise à autorisation environnementale sur la demande de la Société IEL EXPLOITATION 31 siège social- 41 ter Boulevard Carnot 22000 Saint Brieuc pour l’autorisation d’implanter et d’exploiter un parc de 2 éoliennes et 1 poste de livraison, sur le territoire de la commune de Jugon les Lacs.

L’avis du conseil municipal est sollicité pour ce projet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable avec 11 voix pour,1 contre et 1 abstention.

**Délibération 7 INSTALLATION CLASSÉE PAR LA SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le dossier de demande relative à une installation classée pour la protection de l’environnement, sur la demande présentée par la SCEA Jean François ROBERT, soumise à autorisation, en vue d’exploiter un élevage porcin au lieu-dit « HALOUZE » à Plancoët.

L’avis du conseil municipal est sollicité pour ce projet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à 12 voix pour et une abstention.

**Délibération 8 PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L’ÉCOLE**

**2023-2024**

Chaque année une participation aux frais de scolarité est sollicitée auprès des mairies environnantes qui n’ont pas d’école et dont les enfants sont inscrits à l’école de Bourseul. Deux communes sont concernées, Plorec-sur-Arguenon, Saint-Méloir-des-Bois.

Monsieur le Maire propose aux conseillers deux forfaits :

Pour les classes maternelles : 1 230.00 € par élève.

Pour les classes élémentaires : 510.00 € par élève.

Le Conseil Municipal, accepte, à l’unanimité, la proposition des nouveaux forfaits et leur application pour l’année 2023-2024.

**Délibération 9 RAPPORT SUR LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE**

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l’examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération à compter de 2017, dans le cadre du programme 2023 de ladite Chambre et d’une enquête menée conjointement par la Cour des Comptes et plusieurs Chambres Régionales, relative à la gestion du trait de côte.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 19 février 2024, organisé suite à la communication et à la présentation du rapport d’observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque maire des communes membres de l’établissement qui est chargé de le présenter au plus proche conseil municipal, ce rapport devant donner lieu à débat.

Aussi,

Considérant la présentation faite par Monsieur le Maire, et le débat qui s’ensuivit,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des juridictions financières et notamment l’article L.243-8,

**Vu** le rapport d'observations définitives du 21 décembre 2023, de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération,

**Vu** la délibération n°CA-2024-014 en date du 19 février 2024 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération portant communication dudit rapport,

**Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

* **D’acter** de la communication du rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération.

**Délibération 10 CNAS NOMINATION D’UN DÉLÉGUÉ ÉLU**

La conseillère, Mme Ludivine ALVES PERREIRA a démissionné. Elle était la déléguée élue au CNAS. Un nouveau délégué doit être nommé. Mme Madeleine ABBÉ sera la nouvelle déléguée élue au CNAS.

**Délibération 11 BALAYAGE DU BOURG**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider le passage deux fois par an, de l’intervention d’une société pour le balayage du bourg.

Cette année, la SAS LPS BALAYAGE a envoyé un devis d’un montant de 250.00 € HT pour un passage.

Les conseillers acceptent l’intervention pour deux passages par an pour le balayage du bourg.

**Délibération 12 DÉCENTRALISATION DES COMPÉTENCES DE**

**POLICE DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

La loi Climat-Résilience (2021) change l’exercice de la compétence de police de la publicité extérieure et enseignes. A partir du 1 janvier 2024, le transfert de cette compétence « police de la publicité » est au président de l’EPCI à fiscalité propre (incluant les contrôles ainsi que l’instruction des AP et DP). Les possibilités d’opposition et de renonciation à ce transfert s’appliquent dans les conditions exposées à l’article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Yves BRUNET vient d’exposer le dossier et passe au vote pour savoir si on s’oppose ou non au transfert de cette compétence.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de s’opposer au transfert des compétences de police de la publicité extérieure et enseignes.

**Délibération 13 CONSUEL POUR LE SITE DES AULNAYS**

Les travaux de rénovation du site des Aulnays se terminent. Le réseau d’électricité a été refait dans sa totalité et nécessite d’obtenir un consuel, c’est-à-dire le contrôle du tableau électrique et de la mise en place du câblage.

La SAS DEKRA a été contactée et propose de réaliser le consuel pour le site des Aulnays. Un contrat est fourni, la somme demandée est de 395.00 € HT.

L’électricien qui a réalisé les travaux sera présent à cette intervention.

Les conseillers acceptent le devis de DEKRA pour que le consuel soit réalisé.

**Délibération 14 PERSONNEL COMMUNAL**

Le Service de Gestion Comptable a sollicité nos services pour obtenir une délibération. Celle-ci doit créer des emplois non permanents pour l’année 2024 pour remplacer des agents indisponibles, pour l’accroissement temporaire d’activité ou pour accroissement saisonnier d’activité.Monsieur le Maire propose de statuer sur cette demande en proposant de créer des emplois non permanents pour tous les grades : technique, administratif ou dans l’animation.

Le Conseil Municipal valide cette proposition comme indiquée ci-dessus.

**Délibération 15 SUBVENTION ÉCOLE 2024**

Une subvention annuelle sera versée cette année à L’OCCE 22, 1 rue Jules Ferry 22130 Bourseul pour l’éveil culturel et le transport scolaire.

Le montant total de la subvention 2024 s’élèvera à 3 168.00 € (144 enfants X 22 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de verser la subvention.

Ordre du jour :

Délibération 1 Lotissement « La Louvelais »

Délibération 2 Travaux supplémentaires lotissement « Le Clos Grasset »

Délibération 3 Lotissement « Le Clos Grasset »

Délibération 4 Création de voirie à la Ville Es Robert

Délibération 5 Téléphonie : la fibre

Délibération 6 Installation classée société IEL EXPLOITATION

Délibération 7 Installation classée par la SCEA Jean-François ROBERT

Délibération 8 Participation au fonctionnement de l’école 2023-2024

Délibération 9 Rapport sur la gestion du trait de côte

Délibération 10 CNAS nomination d’un délégué élu

Délibération 11 Balayage du bourg

Délibération 12 Décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure

Délibération 13 Consuel pour le site des Aulnays

Délibération 14 Personnel communal

Délibération 15 Subvention école 2024

Questions diverses

SUBVENTION POUR UN VOYAGE

l’école de Jugon les Lacs commune nouvelle a organisé un voyage scolaire à la montagne du 4 au 10 février 2024 ; le coût par enfant est de 620 € financés par les familles pour 220.00 €, l’amicale de l’école 200.00 € et la mairie 200.00 €.

La famille de Bourseul sollicite une subvention pour ce voyage.

Les conseillers décident de ne pas donner une suite favorable à ce dossier.

VOIRIE

Mme Sabrina VOISIN informe le conseil qu’elle a été interpellée pour un trou au niveau de la route au lieu-dit La Ville Vain à côté de chez M RAFFRAY et Mme COSQUER. C’est la SAUR qui est à l’origine de ce problème.

M Benoit BOURSEUL va se rendre sur place et faire le nécessaire en attendant l’intervention de la SAUR.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Yves BRUNET propose aux membres de la commission bulletin une réunion fixée au 10 mai 2024 à 9h30.

ARS

Monsieur le Maire informe les conseillers que l’ARS a envoyé une note d’information à l’intention des parents et du personnel de l’école publique concernant plusieurs cas de coqueluche.

LA POSTE

Elle propose ses services pour récupérer les bulletins de vote et les recycler. Le coût de cette intervention est de 100.00 € tout inclus.

Les conseillers ne souhaitent pas donner suite à ce dossier.

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 2 MAI 2024

Philippe DAULY Mme Lydie RAMEZ

le Maire Secrétaire de séance